



Compte-rendu de la Commission du 11 Juillet 2019 Maison des sports du 59 à Villeneuve d'Ascq

Président : Laurent DESPRES Secrétaire : Charlotte DELMOTTE

Membres: Christel ADORNI, Dominique GAUDRY, Sylvain BACQUAERT

Ne participe pas au cas n°1 (dossier N°149): Laurent Despres

La séance est ouverte à 18h45 - La séance est levée à 22h15

6 dossiers

1/ Monsieur ROMBAUX Jérôme du club du Valenciennes Handball (Dossier N°149)

Concerne le match : Lille Métropole HB U18 - Valenciennes Handball en Championnat -18 ans

Masc. Poule Excellence du 27/04/2019

Nom des arbitres : DEVYNCK Geoffrey - CHIABERTO Ludovic

Concerne: Officiel responsable Article: Annexe 2-A

Type de faute : Contestation systématique

Qualification de la faute : Comportement incorrect

Sanction: 1 date dont 1 date avec sursis

Période de suspension du : /

Période probatoire : 3 mois du 01/09/2019 au 30/11/2019

Amende: 30€

2/ Mineur du club du Caudry HBC (Dossier N°117)

Concerne le match : Caudry HBC - AL les Amis de l'école de Saint-Pierrebrouck en Finalités

Championnat 2ème DT -18 ans Masc. Nord Poule MN37B du 05/05/2019

Nom de l'arbitre : OUENDOLO Dimitri

Concerne: Joueur Article: Annexe 3-D

Type de faute : Action particulièrement brutale et violente Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire

Sanction: 4 dates dont 2 dates avec sursis

Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020

Période probatoire : 4 mois au lendemain de la période de suspension

Amende: 180€

3/ Monsieur SAMOES Jean-Charles du club du Caudry HBC (Dossier N°134)

Concerne le match : Caudry HBC – AL les Amis de l'école de Saint-Pierrebrouck en Finalités

Championnat 2^{ème} DT -18 ans Masc. Nord Poule MN37B du 05/05/2019

Nom de l'arbitre : QUENDOLO Dimitri

Concerne: Chronométreur Article:

Type de faute :

Qualification de la faute : Sanction: Sans Suite Période de suspension du : /

Période probatoire : /

Amende : 0€



4/ Monsieur DEHOLLANDER Maxence du club du Dunkerque Handball Grand Littoral (Dossier

Concerne le match: Dunkerque Handball Grand Littoral - AC Douai 1 en Championnat 1er DT

+16 ans Masc. Nord du 01/06/2019 Nom de l'arbitre : WALRAEVE Stéphane

Concerne: Joueur Article: Annexe 2-D

Type de faute : Propos discriminatoire

Qualification de la faute : Manguement grave à la morale sportive

Sanction: 6 dates dont 3 dates avec sursis

Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020

Période probatoire : 6 mois au lendemain de la période de suspension

Amende: 270€

5/ Public du club du HBC Municipal St Polois (Dossier N°146)

Concerne le match : Grande-Synthe - HBC Municipal St Polois en Championnat -11 ans

Débutant Masc. Phase finale 5ème DT Poule MN99A du 18/05/2019

Nom de l'arbitre : TINTILLIER Théo

Concerne: Public Article: Annexe 5-C

Type de faute : Sans envahissement de l'aire de jeu invectives sur Jeune Arbitre

Qualification de la faute : Violence grave

Sanction: 1 Avertissement Période de suspension du : /

Période probatoire : 6 mois du 01/09/2019 au 29/02/2020

Amende: 30€

6/ Public du club du HBC Houplines (Dossier N°148)

Concerne le match : HBC Nieppe - HBC Houplines en Championnat 3ème DT +16 ans Masc.

Nord Poule MN03 du 26/05/2019 Nom de l'arbitre : DECARMIN Myriam

Concerne: Public Article: Annexe 5-C

Type de faute : Avec envahissement de l'aire de jeu invectives sur arbitre et officiels

Qualification de la faute : Violence grave

Sanction: 1 date à Huis-clos

Période du huis clos : à définir sur la saison 2019/2020

Période probatoire : 6 mois au lendemain de la période du huis clos

Amende: 75€

Le président de la CTD Laurent DESPRES